



Département de la Loire
Arrondissement de
Montbrison

Arrêté n°A24091002

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

VU le Code de la Route,

VU le Code des Communes,

CONSIDERANT les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de : **Marché de Noël** le Samedi 14 Décembre 2024

A R R E T E

ARTICLE 1er :

La circulation et le **stationnement** seront interdits pour les véhicules à moteur en permanence :

Du Vendredi 13/12/2024 à 16h au samedi 14 Décembre 2024 à 24h :

- Place de la Mairie
- Chemin du Fangeat
- Parking derrière la Mairie
- Chemin de l'église
- Chemin de la Tour
- Rue de la Pive

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-Just-St-Rambert
Le Conseil Général de St-Just-St-Rambert

Fait à CHAMBLES, le 10 septembre 2024

Le Maire
Pierre Giraud

